

# PERMIS DE CONSTRUIRE

## 6 logements intermédiaires à Vaux-le-Pénil (77)

Année : 2018  
SP : 420 m<sup>2</sup>

L'opération consiste en la construction de 2 bâtiments neufs en R+1+Combles.  
Chacun des 2 bâtiments accueillera 3 logements de type T3 :

- le logement du rez-de-chaussée sera accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- au R+1 et dans les combles se trouveront 2 logements en duplex.

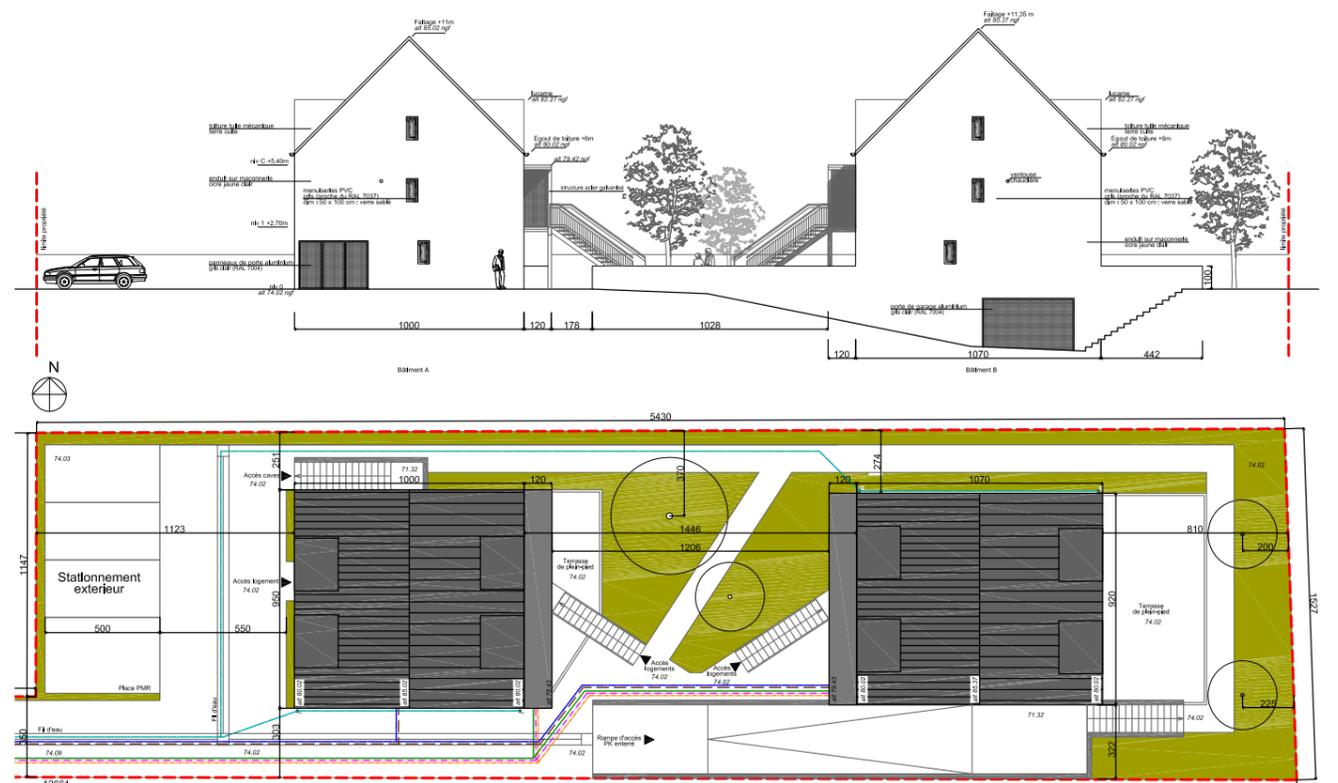
La volumétrie des bâtiments est volontairement compacte, afin d'éviter au maximum les déperditions thermiques.

Sur la façade Est du bâtiment A et la façade Ouest du bâtiment B, une structure en acier galvanisé indépendante soutiendra les balcons, coursives et escaliers extérieurs. Des persiennes en aluminium feront office de brise-vent et de brise-soleil.

Nous prévoyons de conserver un pommier et de planter 3 nouveaux arbres de haute tige, à feuilles caduques.

Ceux-ci serviront de masques solaires en dehors de la période hivernale, garantissant ainsi le confort estival.

A contrario, ils laisseront passer le soleil dès l'automne et permettront aux logements de profiter d'apports solaires pour diminuer les besoins en chauffage.



# MISSION COMPLETE

## Extension d'une maison individuelle à Vaux-le-Pénil (77)

Année : 2020  
 Surface de plancher : 130 m<sup>2</sup>  
 Budget travaux : 110 000 €HT

La commande initiale des clients est de pouvoir loger leurs 3 enfants à l'étage : chacun sa chambre, sous les toits. Ils ont donc pensé à agrandir la maison et à la rénover.

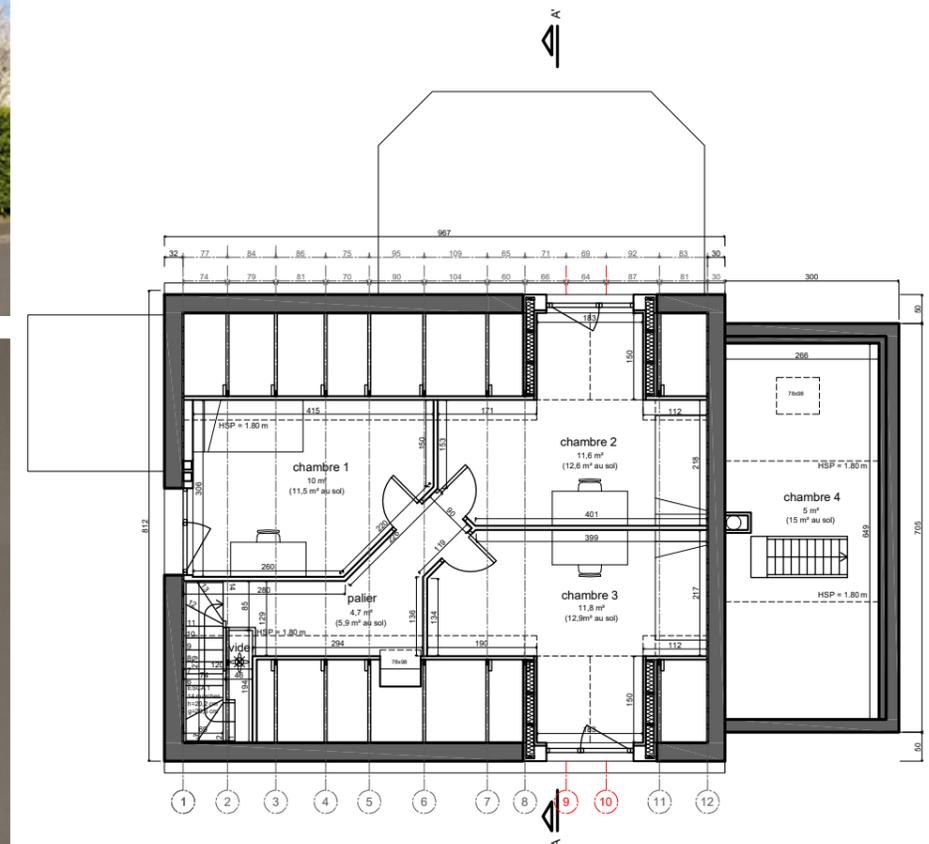
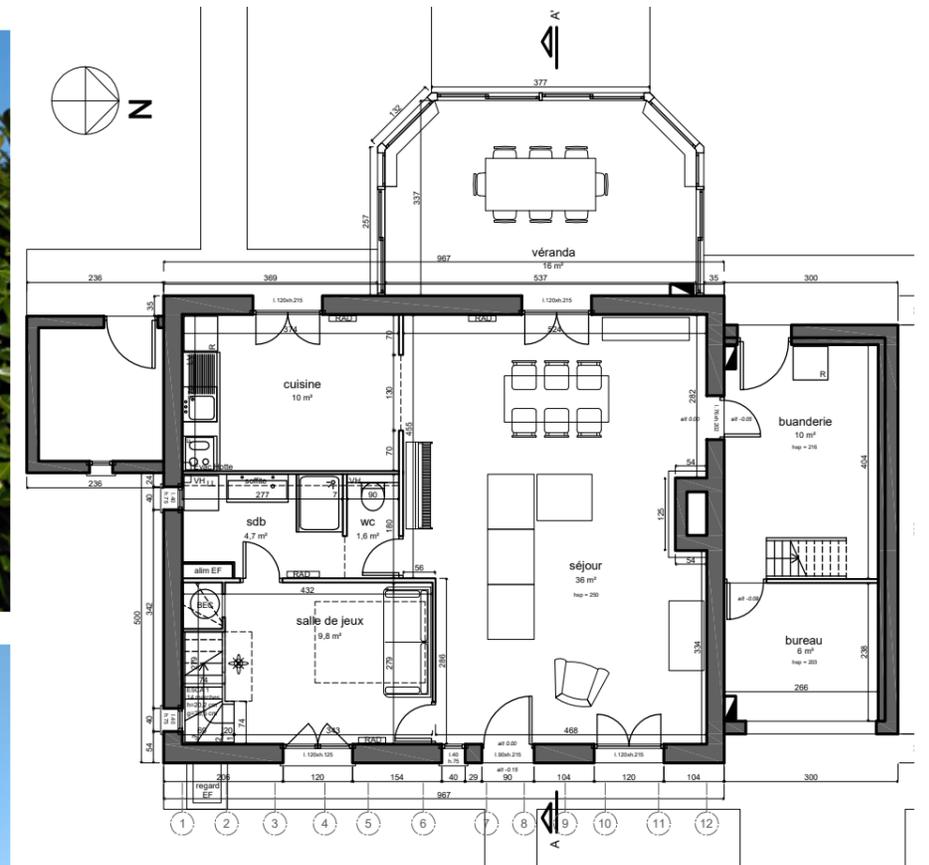
Plusieurs versions de projet ont été étudiées.

(1) L'extension de la maison contre le mur pignon nord et sa rénovation n'est pas compatible avec le budget des clients. Le projet est donc écarté.

(2) Sa sur-élévation sera plus coûteuse encore car, pour la supporter, le pavillon construit en 1987 nécessite des renforcements structurels importants.

(3) Pourquoi chercher à aggrandir la maison à tout prix ? La surface habitable de la maison existante est relativement conséquente mais peu optimisée.

La surface des combles sera augmentée de 7 m<sup>2</sup> par la mise en place de deux grandes lucarnes.



Ainsi l'aménagement des 3 chambres d'enfants est possible à l'étage de la maison existante.

La charpente, constituée de fermettes dont l'entraxe varie de 55 à 105 cm, sera donc modifiée.

Pour permettre d'aménager un salon plus vaste, l'escalier intérieur sera déplacé.

La cuisine change de façade : côté jardin, la fenêtre transformée en porte-fenêtre permettra de donner l'accès direct à l'extérieur.



# PERMIS DE CONSTRUIRE

## Extension d'une maison d'habitation à Bois-le-Roi (77)

Année : 2020

Surface de plancher : 150 m<sup>2</sup>

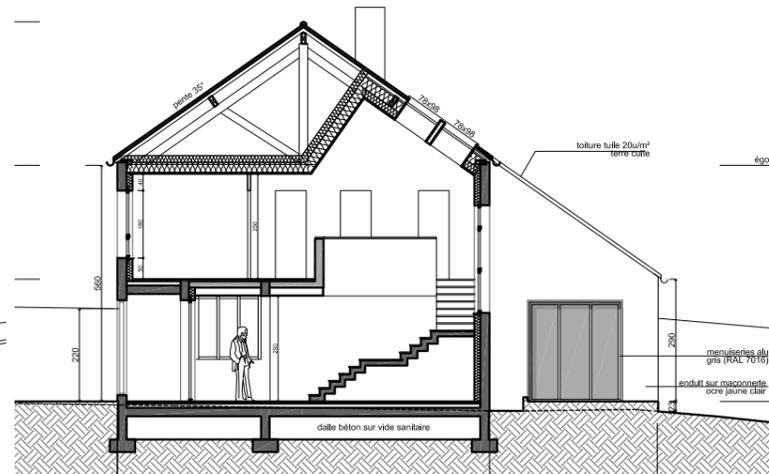
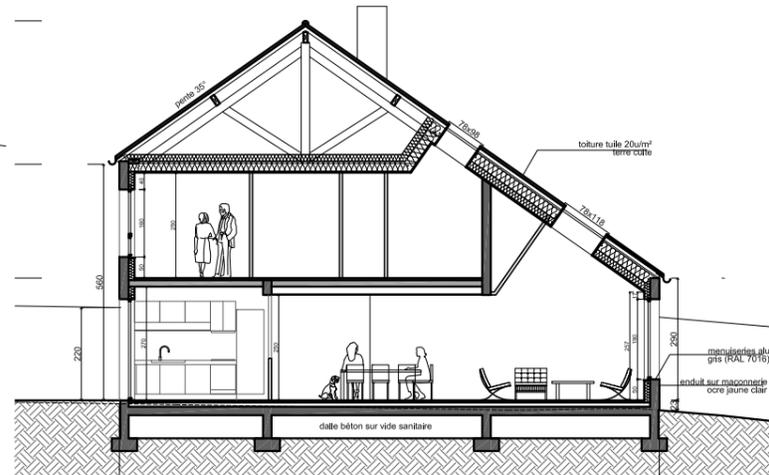
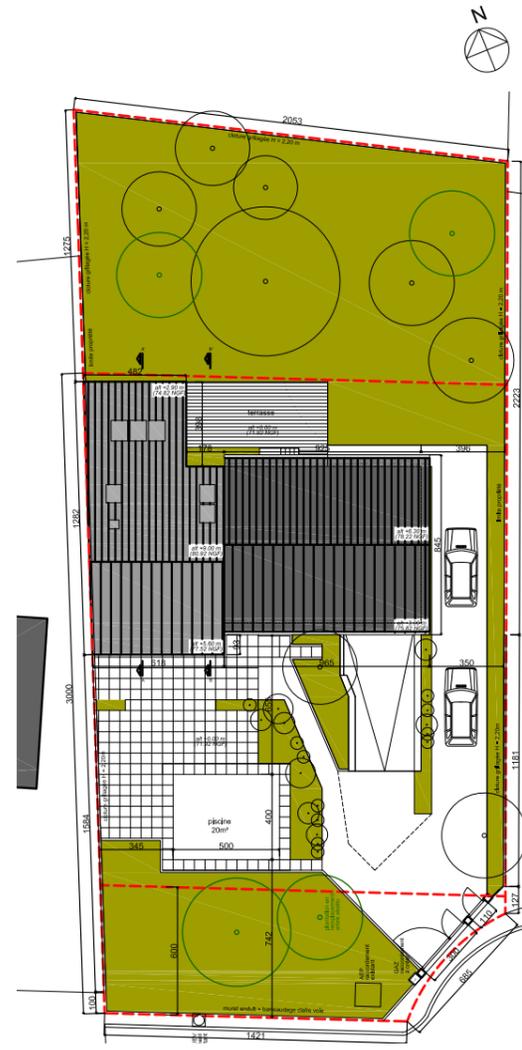
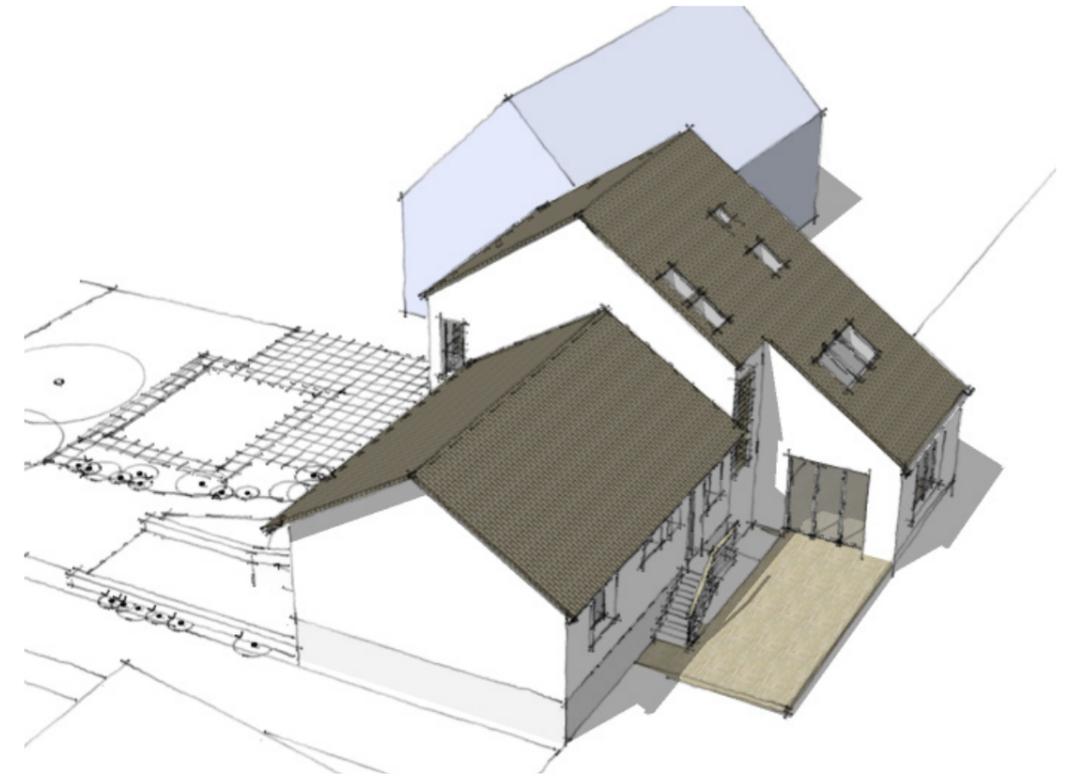
Le projet consiste à rénover une maison existante de 55m<sup>2</sup> et à en faire une extension pour y accueillir une famille de 4 personnes.

L'intervention s'inscrit dans un site calme et boisé, peu dense et en co-visibilité avec l'église classée Monument Historique.

Un important travail sur la lumière a été effectué :

- recherche de lumière naturelle et d'apports solaires pour toutes les pièces de la maison, sans surchauffe ;
- ensoleillement maximal de la piscine ;
- impact réduit des ombres portées de l'extension sur les terrains voisins.

La version de projet déposée pour le Permis de construire propose une solution compacte et sobre dans sa volumétrie extérieure, tout en offrant des pièces de vie aux volumes généreux.



# ETUDES PRELIMINAIRES

## Rénovation énergétique d'une maison à Chartrettes (77)

Année : 2020  
Surface de plancher : 100 m<sup>2</sup>

Les clients souhaitent profiter de la nécessaire rénovation de toiture de leur maison pour y positionner des panneaux solaires photovoltaïques.

La maison a été conçue en 1957 par l'architecte Pierre Duprat. Elle présente une architecture résolument moderne : toiture plate, larges ouvertures sur le paysage des bords de Seine, importants porte-à-faux de la toiture et du balcon.  
Le rez-de-jardin n'est pas habitable car situé en zone inondable.

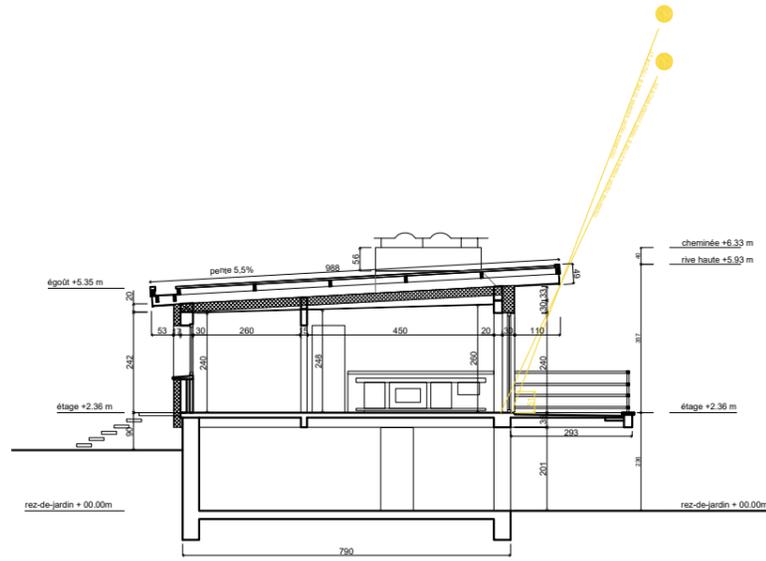
Plusieurs versions de projet ont été présentées.  
Version (0) : rénovation à l'identique

Version (1) : le volume habitable du salon est légèrement augmenté ; la toiture monopente avec shed support des panneaux solaires rapporté, s'apparente au principe de toiture plate de l'architecture initiale de la maison ; la loggia peut être éclairée zénithalement.

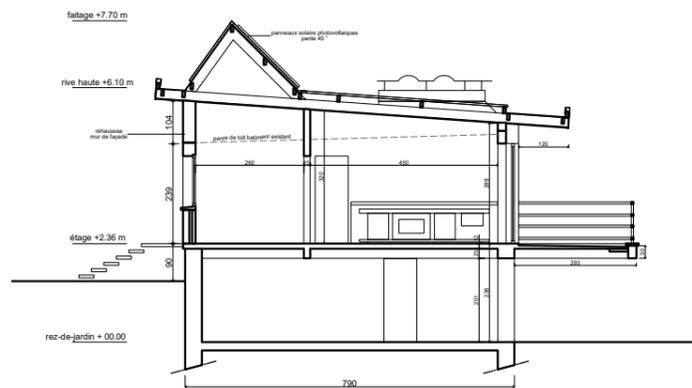
Version (2) : le volume habitable du salon peut être plus fortement augmenté avec la mise en oeuvre d'une ferme à entrain retroussé

**Le budget travaux a été estimé pour chacune d'entre elles, et comparé à une rénovation simple de la toiture.**

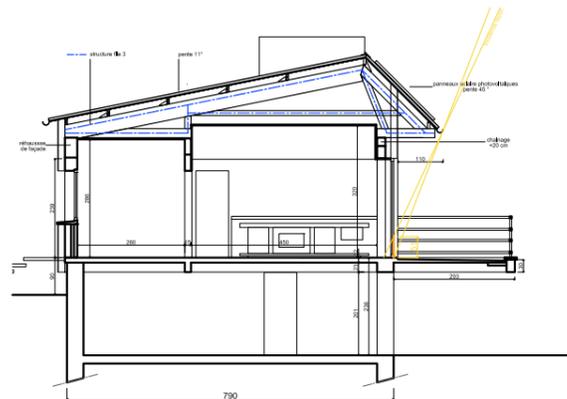
Dans tous les cas, la rénovation complète de la toiture est nécessaire. Une isolation thermique par l'extérieur est prévue, avec la réalisation d'un enduit sur isolant en façade.



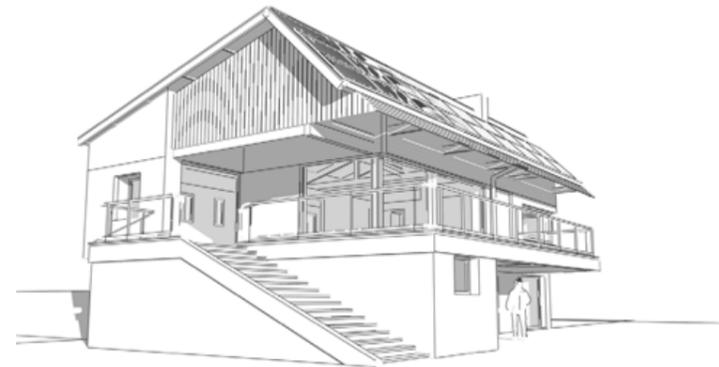
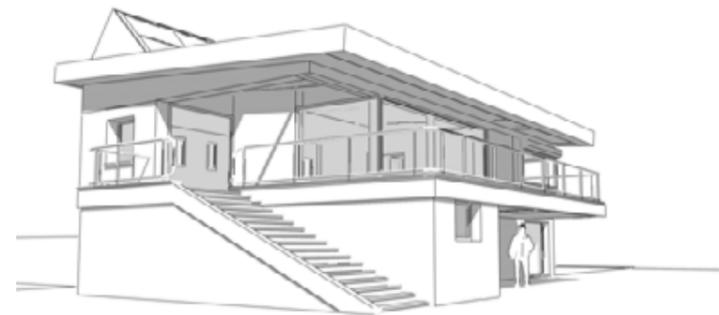
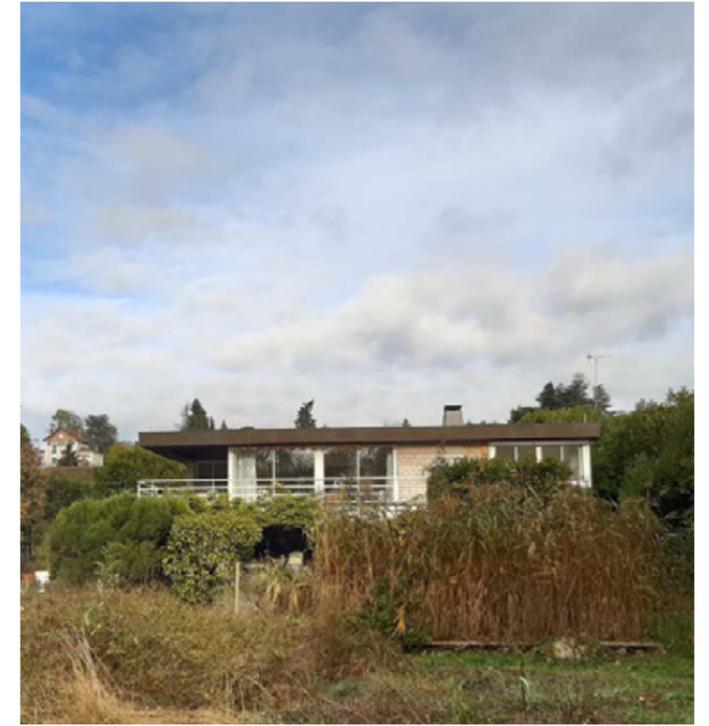
Version de projet (0) - Montant de travaux 118 000 euros HT  
Sans panneaux solaires



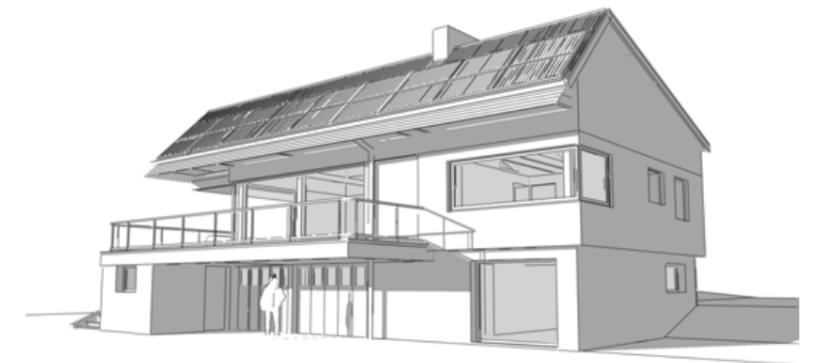
Version de projet (1) - Montant de travaux 170 000 euros HT  
Avec panneaux solaires photovoltaïques



Version de projet (2) - Montant de travaux 194 000 euros HT  
Avec panneaux solaires photovoltaïques



Angle sud-ouest



Angle sud-est

# PERMIS DE CONSTRUIRE

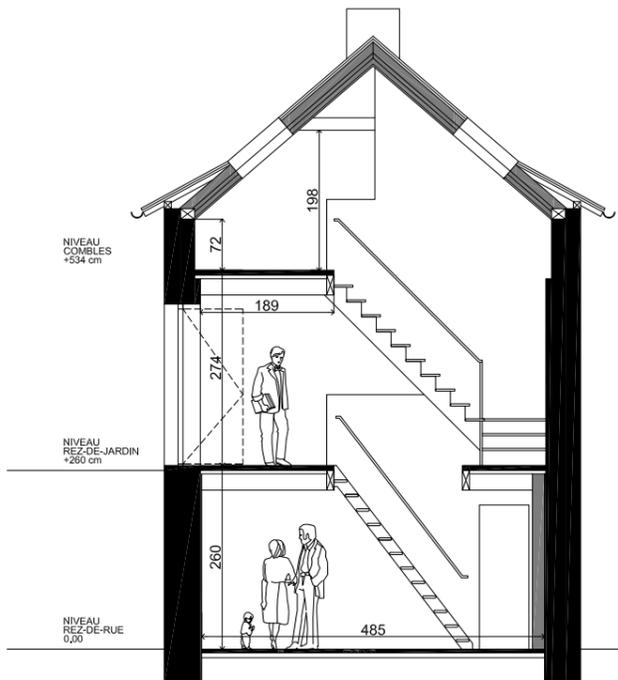
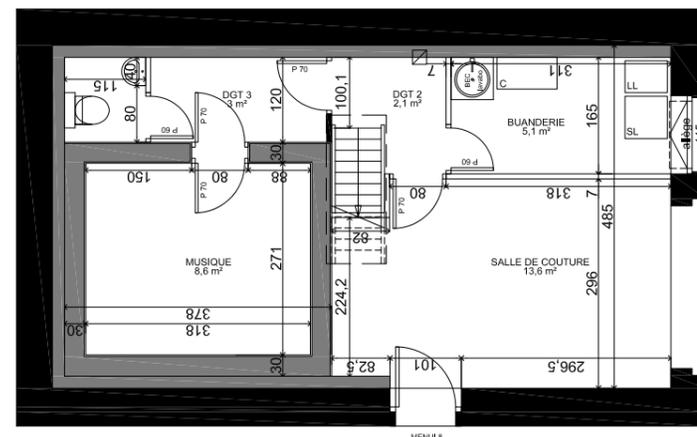
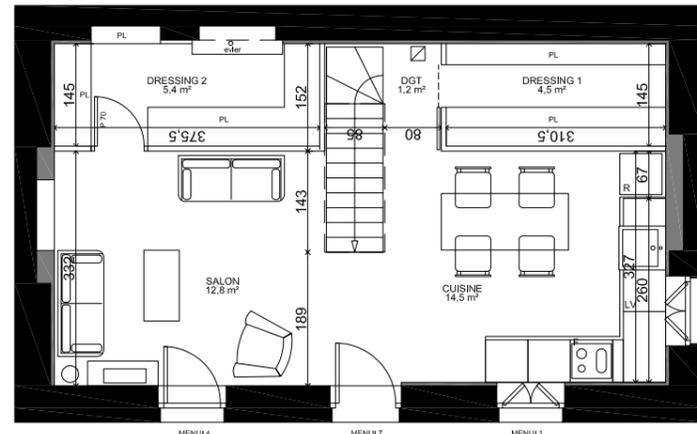
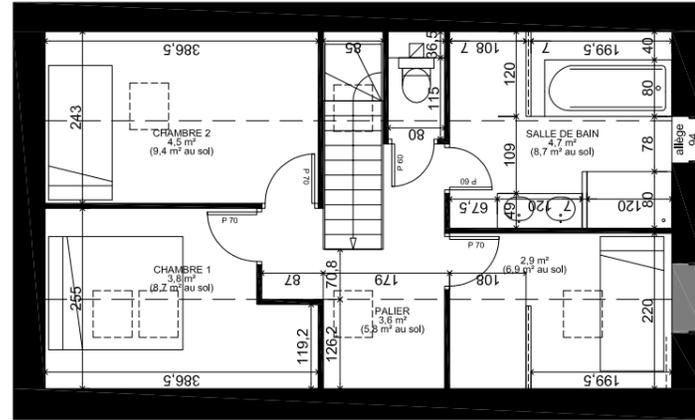
## Maison d'habitation à Moyrazes (12)

Année : 2017  
 SP : 100 m<sup>2</sup>  
 Montant des travaux : 98 000 €

Projet de rénovation lourde dans le cadre d'un périmètre d'opération programmée (PIG) avec l'opérateur Octeha.

Les clients exerçant leur profession à domicile, il a fallu trouver la juste proportion entre lieu de vie, lieu de travail, petites surfaces et budget serré.

Auteur-compositeur-interprète pour l'un et styliste pour l'autre, ces activités demandent un environnement de travail spécifiquement adapté. Studio d'enregistrement pour l'un, salle de couture et dressing pour l'autre, chaque m<sup>2</sup> est compté.



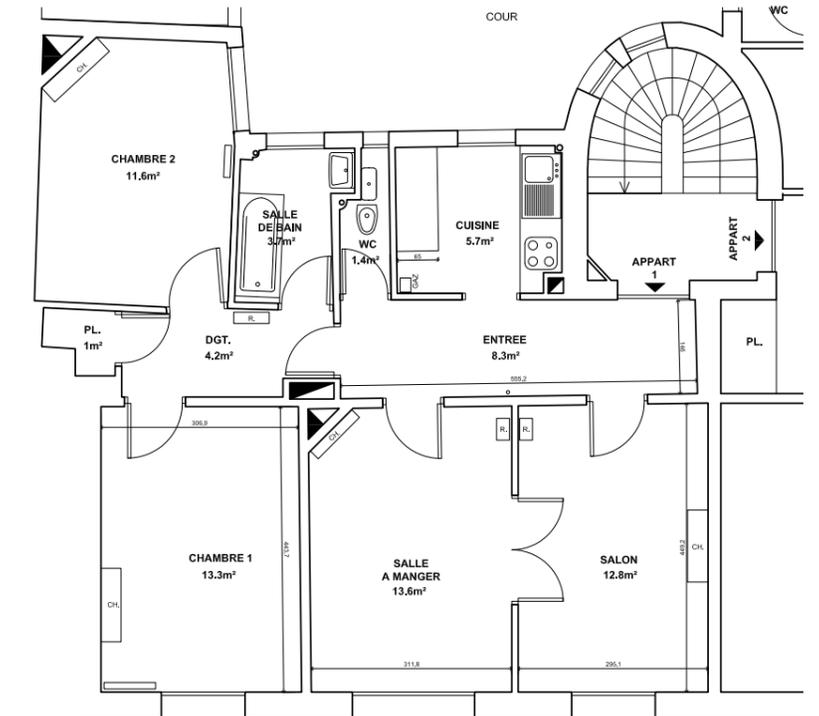
# PROJET DCE ET SUIVI DE CHANTIER

## Appartement en location à Paris 12e

Année : 2017  
 SP : 87 m<sup>2</sup>

Projet de rénovation partielle pour mise en location d'un appartement.

Prestations : plomberie, sanitaires, peinture, remplacement des menuiseries extérieures bois par du bois-alu, cuisine.



# PERMIS DE CONSTRUIRE ET SUIVI DE CHANTIER

## Maison d'habitation à Bois-le-Roi (77)

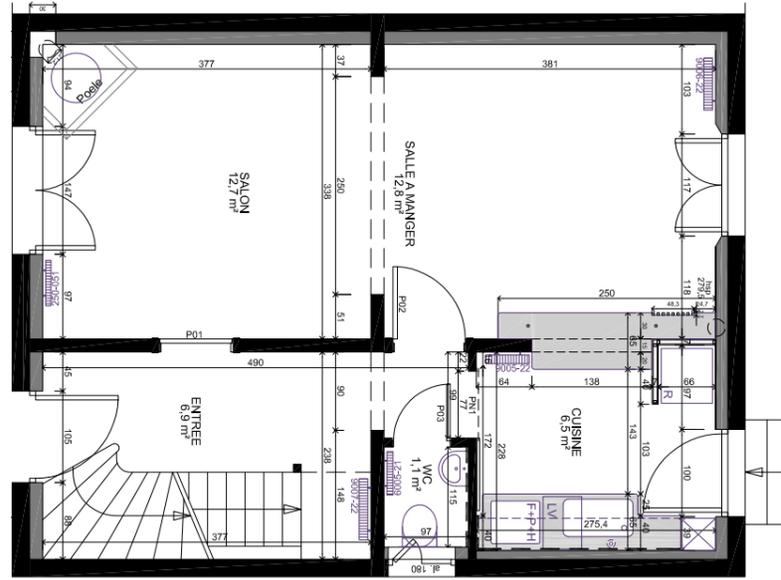
activité d'architecture

Année : 2017  
 SP : 120 m<sup>2</sup>  
 Montant des travaux : 140 000 €

Projet de rénovation totale.

Prestations : modification des ouvertures intérieures et extérieures sans toucher à la structure, isolation des murs et de la toiture par laine de bois, remplacement des menuiseries extérieures bois par du bois-alu, installation électrique, plomberie, chauffage, sanitaires, peinture, carrelage, cuisine, poêle à bois.

Travaux réalisés en corps d'états séparés.



# PROJET DCE ET SUIVI DE CHANTIER

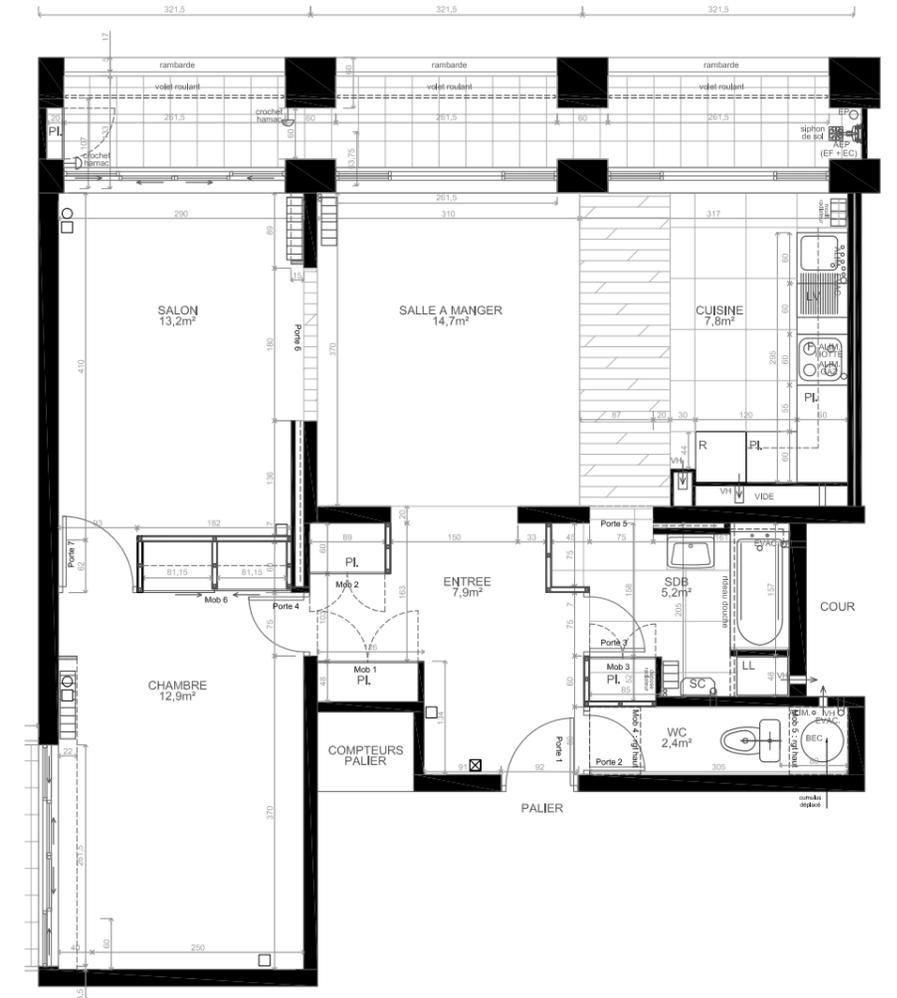
## Appartement à Marseille (13)

activité d'architecture

Année : 2016  
 SP : 65 m<sup>2</sup>  
 Montant des travaux : 85 000 €

Projet de rénovation totale.

Prestations : ouverture d'un mur porteur, cloisons et menuiserie intérieure, menuiseries extérieures, plomberie, sanitaires, peinture, cuisine.



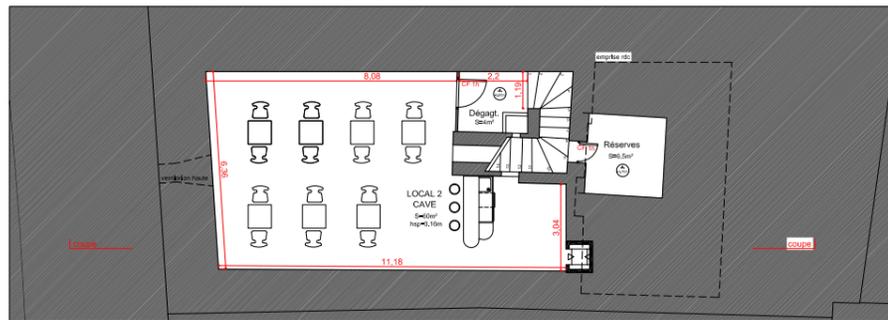
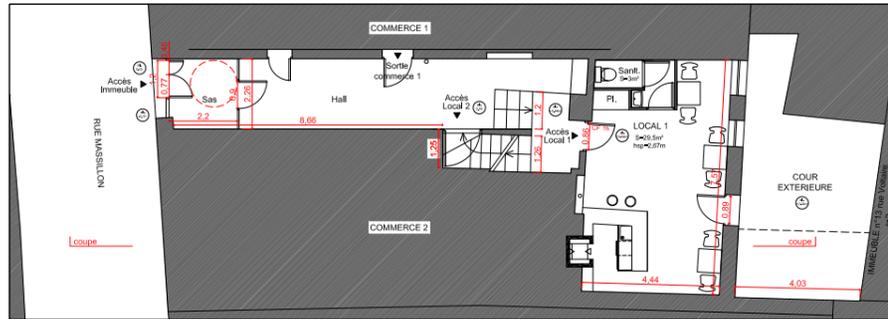
# PERMIS DE CONSTRUIRE

## Bar à vins à Hyères-les-Palmiers (83)

activité d'architecture

Année : 2016  
SP : 90 m<sup>2</sup>

Changement de destination, sécurité incendie et accessibilité d'un ERP.



# CONCOURS en conception - construction

## 33 Logements BBC à Montreuil (93)

chef de projet  
chez atelierphilippemadec architectes

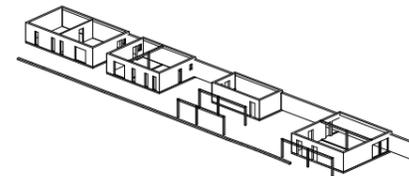
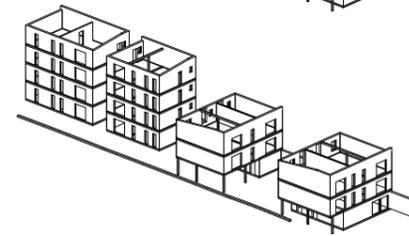
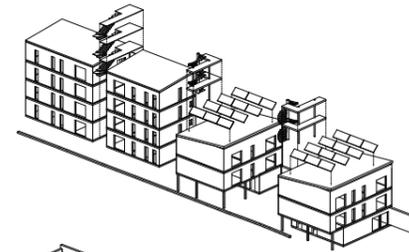
Maître d'ouvrage : Office Public de l'Habitat Montreuillois  
SHON : 2 488 m<sup>2</sup>  
Montant travaux : 3 468 500 € HT

Mission complète  
Avec : ARBONIS construction - constructeur / Tribu - environnement / C&E ingénierie - BET structure / INEX - BET fluides / AIDA - BET acoustique

Sur le modèle faubourien d'une densification continue de la parcelle, les deux terrains sont occupés en profondeur par 3 fronts de bâtiments successifs, depuis la rue jusqu'en fond de parcelle.

A ceci s'ajoute la formalisation en lanière des maisons étirées entre deux jardins, qui fait écho à l'ancienne exploitation maraichère, les fameux « murs à pêches », dont le parcellaire porte encore les traces.

En conservant ce parcellaire, l'opération s'empare de l'urbanisme spécifique du Haut Montreuil pour créer des logements sociaux individualisés, disposant de jardins en coeur d'îlot.



# ETUDE DE FAISABILITE - CAUE 58

## Aménagement partiel / traversée de bourg, Alligny-en-Morvan

architecte conseiller  
pour le CAUE de la Nièvre

### Objet de la mission

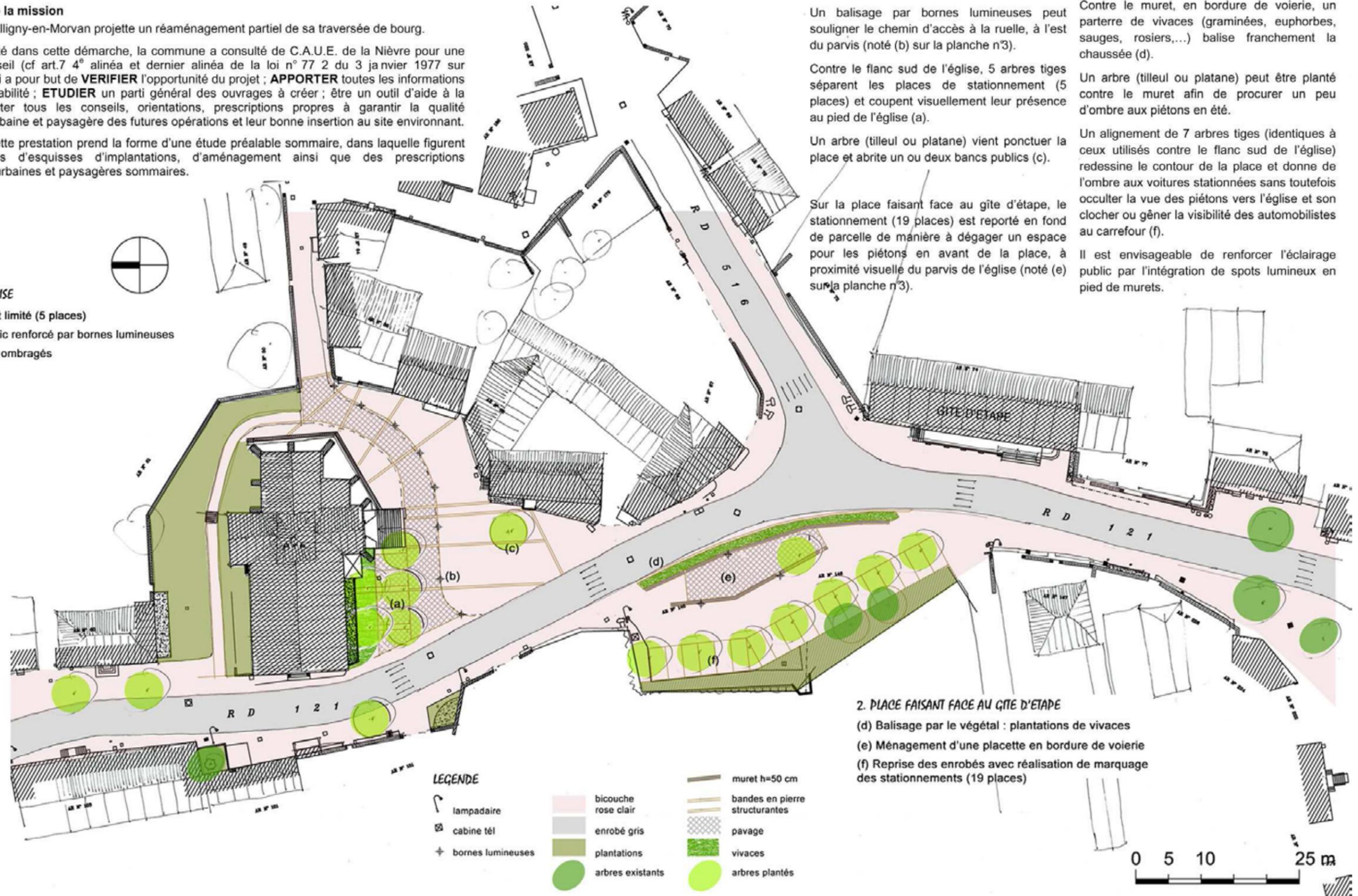
La commune d'Alligny-en-Morvan projette un réaménagement partiel de sa traversée de bourg.

Afin d'être assisté dans cette démarche, la commune a consulté de C.A.U.E. de la Nièvre pour une mission de conseil (cf art.7 4<sup>e</sup> alinéa et dernier alinéa de la loi n° 77 2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture) qui a pour but de **VERIFIER** l'opportunité du projet ; **APPORTER** toutes les informations quand à sa faisabilité ; **ETUDIER** un parti général des ouvrages à créer ; être un outil d'aide à la décision ; apporter tous les conseils, orientations, prescriptions propres à garantir la qualité architecturale, urbaine et paysagère des futures opérations et leur bonne insertion au site environnant.

Le résultat de cette prestation prend la forme d'une étude préalable sommaire, dans laquelle figurent des propositions d'esquisses d'implantations, d'aménagement ainsi que des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères sommaires.

### 1. PARVIS DE L'EGLISE

- (a) Stationnement limité (5 places)
- (b) Eclairage public renforcé par bornes lumineuses
- (c) Bancs publics ombragés



L'aménagement du parvis de l'église privilégie la mise en valeur du bâti par un tracé au sol en pierres structurantes, rayonnant vers l'église.

Le caractère piétonnier du lieu est donné par le pavage du sol, même si les voitures n'en sont pas exclues.

Un balisage par bornes lumineuses peut souligner le chemin d'accès à la ruelle, à l'est du parvis (noté (b) sur la planche n°3).

Contre le flanc sud de l'église, 5 arbres tiges séparent les places de stationnement (5 places) et coupent visuellement leur présence au pied de l'église (a).

Un arbre (tilleul ou platane) vient ponctuer la place et abrite un ou deux bancs publics (c).

Sur la place faisant face au gîte d'étape, le stationnement (19 places) est reporté en fond de parcelle de manière à dégager un espace pour les piétons en avant de la place, à proximité visuelle du parvis de l'église (noté (e) sur la planche n°3).

Cet espace est délimité à l'est et à l'ouest par un muret bas (h=50 cm) pouvant servir de banquette. Un pavage, identique à celui mis en œuvre sur le parvis de l'église, participe à l'impression d'unité créée en centre bourg par ces aménagements.

Contre le muret, en bordure de voirie, un parterre de vivaces (graminées, euphorbes, sauges, rosiers,...) balise franchement la chaussée (d).

Un arbre (tilleul ou platane) peut être planté contre le muret afin de procurer un peu d'ombre aux piétons en été.

Un alignement de 7 arbres tiges (identiques à ceux utilisés contre le flanc sud de l'église) redessine le contour de la place et donne de l'ombre aux voitures stationnées sans toutefois occulter la vue des piétons vers l'église et son clocher ou gêner la visibilité des automobilistes au carrefour (f).

Il est envisageable de renforcer l'éclairage public par l'intégration de spots lumineux en pied de murets.

### 2. PLACE FAISANT FACE AU GÎTE D'ETAPE

- (d) Balisage par le végétal : plantations de vivaces
- (e) Ménagement d'une placette en bordure de voirie
- (f) Reprise des enrobés avec réalisation de marquage des stationnements (19 places)